

## TARIFICATION 2015/2016 : GARDERIES PERISCOLAIRES

Madame LE BERRE Nadine, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, pour l'année scolaire 2015/2016, il est proposé, comme pour 2014/2015, de facturer ce service par tranche d'un quart d'heure sur la base de 0,40 € par ¼ d'heure de présence pour le premier enfant et de 0,30 € à partir du second enfant.

Il est également proposé de maintenir la majoration pour dépassement au-delà des heures d'ouverture du service (3 € par ¼ heure supplémentaire) et en cas de dépassement de non réservation (1 €) et de reconduire le « coup de pouce » aux familles landivisiennes :

Quotient familial C.A.F.	Déduction sur tarif de base
< et = à 400 €	- 8 %
Entre 401 et 700 €	- 5 %
Entre 701 et 900 €	- 3 %

Vu l'avis favorable de la commission « Enfance – Famille – Jeunesse » en date du 8 avril 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Nadine LE BERRE, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PAR 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 8 voix contre des groupes « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,**

**APPROUVE** les tarifs de garderies périscolaires tels que présentés,

**AUTORISE** Madame le Maire à appliquer la formule « coup de pouce » précitée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	21
CONTRE	8

Fait à Landivisiau, le 30 avril 2015

**Le Maire,**

**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 1.5. MAI 2015

Et de la publication, le... 7. MAI 2015

Fait à Landivisiau, le... 1.5. MAI 2015

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL